

Alerte : raid des forces d'occupation israéliennes, d'agissements et fermeture des bureaux d'Al-Haq et d'autres organisations, la communauté internationale doit intervenir

Description

Al-Haq

18 août 2022

A l'aube du 18 août 2022, vers 3 H. du matin, les Forces d'Occupation Israéliennes (FOI) sont entrées dans Ramallah, ciblant, entrant de force, faisant une descente dans les bureaux et confisquant les biens des six organisations de la société civile palestinienne désignées, Al-Haq, Addameer, le Centre Bisan pour la Recherche et le Développement, Défense des Enfants International-Palestine, l'Union des Comités des Travailleurs Agricoles (UAWC) et l'Union des Comités de Femmes Palestiniennes (UPWC).

Les FOI ont également fait une descente dans les bureaux des Comités des Travailleurs de la Santé. L'incursion, les raids, le pillage et les fermetures sont les dernières en date d'une série d'attaques répressives menées par Israël contre les organisations de la société civile palestinienne qui défendent les droits de l'homme et le droit international et qui demandent la fin des 74 ans de régime colonial et d'apartheid agressif d'Israël, qui nie le droit collectif à l'autodétermination du peuple palestinien et le droit au retour des réfugiés.

Le 19 octobre 2021, Israël a désigné six grandes organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme comme des groupes « terroristes » en vertu de sa loi de 2016 relative à la lutte contre le terrorisme. Cette désignation a pris effet le 3 novembre dans le territoire palestinien occupé (TPO), en vertu d'un ordre militaire déclarant ces organisations comme des associations illégales en vertu du règlement 84(1)(b) des Règlements de Défense (d'Urgence) de 1945.

L'ordre militaire déclare que « chaque membre de l'institution Al-Haq Institution ou que Al-Haq est une organisation illégale au sens des règles de la Défense ». Suite à la décision prise hier par Benny Gantz, l'ordre militaire a pris pleinement effet dans le TPO, après quoi Yehuda Fox, le commandement militaire israélien, a mené une incursion armée à Ramallah pour fermer de force les six organisations dans le but d'étouffer l'œuvre des défenseurs des droits de l'homme, en violation grave du droit à la liberté d'expression et d'association. Des ordres de ce genre enfreignent le travail des organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile, outrepassant la compétence du commandant militaire en vertu de l'article 43 des Règles de La Haye (1907), en plus de violer la garantie des droits humanitaires fondamentaux des personnes protégées selon l'article 27 de la Quatrième Convention de Genève (1949).

A 3 H.23 du matin, les forces d'occupation israéliennes ont forcé la porte de sécurité verrouillée des bureaux d'Al-Haq, arrachant la porte de ses gonds et faisant une descente dans les locaux, ce qui a déclenché les alarmes. Sous les locaux d'Al-Haq, les FOI ont fracassé la

porte d'entrée de l'église épiscopale, laissant sur place de longs éclats de verre, des grenades éponge et plusieurs bombes lacrymogènes, des balles enrobées de caoutchouc et des balles réelles. Les forces militaires armées ont fait irruption chez Al-Haq, pillant systématiquement chaque pièce et faisant sauter les gonds des portes verrouillées du département des finances, du bureau administratif, du bureau du directeur général et de la salle des serveurs principaux, causant des dégâts matériels. Les soldats ont fouillé dans les dossiers, dispersé et jeté par terre les documents comptables, renversé les tasses de café en laissant des taches, et saccagé les bureaux et les toilettes.

Dans la salle de réunion d'Al-Haq, les soldats du raid ont déchiré et jeté par terre un drapeau irlandais qui avait été mis là symboliquement en reconnaissance de la Loi sur les Territoires Occupés interdisant l'importation de produits et de services issus des colonies.

En outre, les FOI ont déchiré de grandes cartes de la Palestine de 1948, cartes qui décrivent une Palestine non fragmentée, libre de la tyrannie du colonialisme de peuplement et de l'apartheid, ainsi que des crimes internationaux qui lui sont infligés. Les FOI ont également retiré du mur de la réception le certificat encadré du prestigieux Prix Geuzenpenning pour les défenseurs des droits de l'homme, décerné en 2010 à Al-Haq pour son engagement et son excellence dans la documentation et la surveillance des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme par Israël contre le peuple palestinien.

Après avoir effectué des raids et des saccages dans les bureaux d'Al-Haq, les FOI ont soudainement une nouvelle porte en fer renforcée à l'extérieur du bureau d'Al-Haq, fermant complètement le bureau et empêchant toute entrée, y joignant un ordre militaire, et une autre copie de l'ordre, sur la porte d'entrée principale. L'ordre militaire stipule que, en vertu de l'article 319 des Règles d'Urgence de 1945, et suite à la déclaration du 3 novembre 2021 déclarant Al-Haq en tant qu'association illégale, le commandant militaire israélien ordonne la fermeture des bureaux d'Al-Haq pour garantir la sécurité et la sûreté de la zone, des FOI et de l'ordre public. L'ordre militaire a par ailleurs averti que « ceux qui administrent l'organisation doivent la fermer, s'abstenir de la gérer et la maintenir fermée à partir du moment où ils reçoivent cet ordre ». Selon l'ordre militaire, le bureau d'Al-Haq est considéré comme illégal ou sert à mener des activités considérées comme illégales.

En lançant cette alerte urgente, Al-Haq appelle la communauté internationale à intervenir immédiatement pour protéger les six organisations désignées, dont les finances et les biens risquent d'être confisqués et les membres de leur personnel directement visés, arbitrairement arrêtés et emprisonnés. Al-Haq prévient qu'en ciblant les organisations de la société civile palestinienne, Israël démantèle le tissu même de la société palestinienne et supprime systématiquement les institutions de contrôle et de surveillance indispensables à une société viable et fonctionnelle fondée sur les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Compte tenu de ce qui précède, Al-Haq exhorte la communauté internationale à prendre des mesures concrètes, notamment :

* Demander à Israël d'annuler immédiatement et de toute urgence la qualification de ces organisations comme « terroristes », car elle viole les libertés d'opinion et d'expression, ainsi que la liberté d'association, et sert d'apparence à des actes d'apartheid passibles de

poursuites en vertu de l'article 7(2)(h) du Statut de Rome ;

* Appeler la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il annule immédiatement l'ordre militaire désignant les six organisations comme associations illégales et l'ordre militaire ordonnant la fermeture des locaux de ces organisations, criminalisant le travail des six organisations et de leur personnel ;

* Prendre des mesures concrètes, telles que des restrictions commerciales et des embargos sur les armes, pour faire en sorte qu'Israël soit tenu pour internationalement responsable de ses actes systématiques et inhumains d'apartheid, y compris la persécution des défenseurs palestiniens des droits de l'homme ;

* Elle demande à l'Assemblée des États parties et au procureur de la Cour Pénale Internationale d'intervenir pour protéger et assurer la viabilité des organisations qui s'efforcent de soumettre des preuves à la Cour ;

* Elle invite les États tiers à poursuivre leur soutien et à accroître leur financement, y compris le financement essentiel aux six organisations, et à s'engager auprès des institutions financières de leur pays pour garantir les transferts de fonds aux six organisations.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [Al Haq](#)

date création
2022/08/18